

Le contexte global des droits de la personne

M. Clarence Dias

Président du International Center for Law in Development et consultant pour le PNUD

15 juin 2001

La présentation d'aujourd'hui porte sur « le contexte global des droits de la personne ». J'aimerais ajouter un « sous-titre » à la présentation afin de faire ressortir davantage le thème abordé. Ce « sous-titre » va comme suit : « Davantage de la même chose, ce n'est pas suffisant ». Utiliser davantage les mêmes stratégies en droits de la personne peut apparaître souhaitable, mais cela n'est pas suffisant. Le besoin de chercher de nouvelles approches et de nouvelles stratégies va transparaître tout au long de ma présentation.

Ma présentation comportera sept sections :

Premièrement, je vais vous parler un peu de moi. J'ai étudié quatre ans pour obtenir un diplôme en économie. J'ai appris que les économistes connaissent le prix de tout mais qu'ils ne connaissent la valeur de rien. Durant les onze années suivantes, j'ai obtenu quatre diplômes en droit, dont deux doctorats. J'ai alors réalisé que je savais peut-être tout ce qu'il y avait à savoir sur le droit mais que j'en savais bien peu sur la justice et encore moins sur la vérité que la quête de la justice exige. J'ai abandonné la pratique du droit – je pratiquais à l'université de Bombay – et je me suis réorienté vers l'enseignement du droit. J'ai adopté une approche participative pour diriger mes cours bien avant qu'il ne soit de bon ton d'utiliser l'expression « participation ». Un jour, un de mes étudiants a dit quelque chose qui a bouleversé ma vie : « Ceux qui peuvent faire quelque chose le font, ceux qui ne peuvent pas faire quelque chose l'enseignent. » C'est à ce moment que ma carrière d'enseignant de droit a pris fin. Depuis lors, je travaille avec des ONG.

Un mot sur la façon dont je perçois les droits de la personne : en dépit de ces onze années où l'on m'a appris à être « légaliste », je vois les droits de la personne comme étant beaucoup plus que « légalistes ». Les droits de la personne, c'est d'abord et avant tout d'être humain et de rester humain. Une partie intégrante du fait d'être humain c'est de rester humain ; c'est d'être une femme et de rester une femme. Les femmes ne doivent pas chercher à vouloir obtenir l'égalité des droits avec les hommes en changeant ce qu'elles sont. Être un enfant et en jouir, c'est rester un enfant durant son enfance. Les droits de la personne c'est se réjouir d'être un humain, c'est se réjouir de rester humain, c'est être prêt à verser son sang, sa sueur, son huile, ses larmes pour faire en sorte que l'on demeure humain.

Je ne prétends pas que ma présentation soit sans parti pris. Je ne crois pas que l'être humain puisse être complètement objectif et qu'il ne puisse jamais être subjectif. Mais je vais être franc à propos de ma subjectivité. Je ne prétendrai pas être un universitaire ou un intellectuel et je vais ouvertement faire un plaidoyer en faveur de ce que je sens, de ce que je pense et de ce que je sais. Je vais préciser la base de mon analyse afin de vous expliquer ce que je pense, ce que je sens et ce que je sais.

En ce qui concerne le travail en droits de la personne, je crois que les trois « H » sont très importants : honnêteté, humilité et humanité. Ça n'est qu'à travers l'honnêteté véritable qu'on est véritablement humble et qu'on découvre l'humanité d'un individu. Comme le dit la Bible : « Nul ne doit se mentir à lui-même ».

Un des défis majeurs auquel nous sommes tous confrontés mais auquel nous ne faisons jamais face est la tâche de nous libérer de nous-mêmes. Nous voulons tous libérer le monde mais nous ne réalisons pas que

divers facteurs de société, dans certains cas les influences coloniales ou post-coloniales, nous ont laissé, comme un auteur le disait, des séquelles psychologiques et un esprit estropié. La tâche de nous soigner nous-mêmes, la tâche de découvrir chez l'autre ce que nous voudrions en nous, voilà en quoi consiste la véritable tâche des droits de la personne.

La première chose que je voulais établir concernant les droits de la personne c'est que dans une perspective de droits de la personne, nous devrions transcender les concepts du « moi », du « toi » et de « l'autre ». L'essentiel du travail réalisé dans le domaine des droits de la personne a été réalisé en terme de « moi » et de « toi ». Quand des gens n'entrent pas dans le moule du « moi » et du « toi », on crée alors « l'autre » - que l'on rend méchant et que l'on critique ensuite. Ce phénomène a lieu aujourd'hui dans notre monde. Qui est « l'autre » dans un contexte d'après-guerre froide où « l'autre » ne peut plus être un conflit entre les idéologies capitaliste et communiste ? Je crois que c'est quelque chose dont nous devons tenir compte.

Disons-le tout de suite, j'ai un parti pris. Je crois que la meilleure façon de répondre à une question est d'en poser une autre afin de favoriser les processus de réflexion. Laissez-moi d'abord vous raconter l'histoire de deux secrétaires d'État américains, le second ayant été en fonction 50 ans après le premier.

Le premier était un homme, qui répondait au nom de George Kennen, il a servi à la présidence des États-Unis à cette époque. Juste avant la création des Nations Unies, dans une communication officielle, George Kennen a attiré l'attention du Président des États-Unis sur le fait que la population du pays ne représentait qu'une fraction de la population mondiale mais qu'elle disposait d'une partie disproportionnée des ressources mondiales. Il a dit :

« Dans une telle situation il n'est pas étonnant que nous devenions une source d'envie et la cible de reproches. Dans une telle situation, nous ne pouvons nous permettre de tenir un discours tranquille sur les droits de la personne mais nous devons, avant tout, défendre, préserver et protéger nos intérêts personnels ».

Heureusement, les Roosevelt étaient là et nous avons eu la Déclaration des droits de l'Homme.

Il y a 10 ans, Lawrence Summers a écrit une note de service quand il travaillait comme économiste senior à la Banque Mondiale et il y a eu une fuite. Dans cette note, il parlait de l'accroissement du taux de cancers mortels chez les travailleurs industriels des grandes industries des pays industrialisés. Ces cancers étaient reliés à l'exposition à des matières dangereuses en milieu de travail. Il a dit : « Regardez, ces cancers ne se développent qu'à un âge avancé. Je suggère à la Banque Mondiale et aux autres d'exporter ces industries dans des pays en voie de développement où l'espérance de vie est tellement faible que les travailleurs ne vivront pas assez longtemps pour mourir de ces cancers ».

Quand cette note de service a été rendue publique, et vous pouvez commencer à voir la façon de penser « mondialisante » des industries qui se développent dans le monde, Lawrence Summers a dû démissionner de la Banque Mondiale. Il a été « récompensé » par le Président Clinton, qui l'a nommé Secrétaire d'État.

Si je personnalise ces deux secrétaires d'État, ça n'est pas pour faire des États-Unis un démon mais bien pour mettre un visage sur les « sans-visage » et pour nommer ceux qui préféreraient rester dans l'anonymat. Car, au centre des problèmes qui résultent des impacts de la mondialisation, il y a l'incapacité d'identifier ceux qui devraient être blâmés et l'incapacité d'identifier l'origine des agissements qui ont généré le mal.

Deux mille personnes sont mortes dans leur sommeil dans la ville de Bhopal en Inde suite à une exposition à un gaz mortel. Ce gaz s'est échappé d'une usine de l'*Union Carbide* qui produisait des pesticides à Bhopal. Aujourd'hui, quinze ans plus tard, 500 000 personnes continuent de souffrir de divers handicaps résultant de l'exposition aux gaz toxiques. C'est quelque chose à quoi nous devons réagir. Il est difficile de mettre des visages sur une *Union Carbide* « sans-visage », même si nous savons que nous devons le faire. Car ce sont des individus qui tuent des individus. Ce sont des individus qui exploitent des individus. Ce sont des individus qui en réduisent d'autres à l'état d'esclaves. Mais ce sont aussi d'autres individus qui protègent et défendent ceux qui risquent d'être tués. Ce sont aussi d'autres individus qui s'approprient le pouvoir pour lutter contre l'esclavage et l'exploitation et qui cherchent à libérer.

Il est clair qu'il existe deux catégories d'individus : ceux qui font partie du problème et ceux qui font partie de la solution. Mais les effectifs de ceux qui font partie du problème augmentent, tout comme ceux des individus qui se considèrent comme des spectateurs et qui, à travers leur silence, se retrouvent complices d'une multitude de violations des droits de la personne à travers le monde. Je crois que nous devons dépasser les notions conventionnelles de « victime » et de « violeur » telle que définies par l'approche actuelle en droits de la personne. Nous devons aussi sensibiliser les catégories de spectateurs des droits de la personne, qui par leur inaction, risquent de devenir eux-mêmes soit des « victimes » soit des « violeurs ».

Nous parlons donc des droits de la personne et de leur signification, nous parlons de la mondialisation comme faisant partie du contexte global, nous parlons de la privatisation du développement, nous parlons du besoin de redéfinir les stratégies en droits de la personne et nous parlons des nouvelles solidarités et des alliances qui doivent être forgées si nous voulons faire face au monde économique globalisé et à ses conséquences – contre lesquelles nous devons nous battre.

Rapidement, le concept de droits de la personne. Les droits de la personne sont des droits légaux, garantis par des instruments internationaux, garantis par les lois et les constitutions nationales ou par des instruments régionaux. Mais en plus d'être des droits légaux, ce sont aussi des droits humains. Des droits qui sont inhérents à la nature même d'un individu. Le pouvoir des droits de la personne réside dans le fait qu'ils sont à la fois légaux et humains. C'est en créant une synergie entre les deux que nous pouvons effectuer de grandes réalisations. Toutefois, le manque d'équilibre entre les caractères légal et humain des droits de la personne ne peut qu'engendrer des lacunes dans le respect de ces droits. Comme un érudit le faisait remarquer, les droits de la personne sont là pour préserver la vie humaine. Upendra Baxi disait : « Les droits de la personne sont là pour protéger le plus précieux des droits de la personne, celui d'être humain » - le droit d'être une femme fait aussi partie intégrante de ce droit. Les droits de la personne doivent faire en sorte que l'on s'occupe des maux inhumains, qu'on les corrige et qu'on les prévienne.

Nous sommes préoccupés par les droits de la personne, non seulement du point de vue légal et étroit qui ne cherche qu'à faire respecter les droits des individus par les cours de justice. Nous sommes préoccupés par les droits de la personne pour les raisons que j'ai mentionnées, mais aussi parce que les droits de la personne sont essentiels au bien-être de l'individu. Un être humain ne peut avoir une existence satisfaisante si on le prive de ses droits ou si on les bafoue. Les droits de la personne définissent et conditionnent notre bien-être. Ils défendent et protègent notre caractère humain. J'accorde beaucoup d'importance à cette série de concepts car il y a un « non-débat » majeur qui entoure les questions d'universalité, de spécificité culturelle et du rôle des valeurs et de leur relation avec les droits de la personne. Il vous appartient de prendre connaissance de ce « non-débat ». Je parlerai un peu plus tard d'universalité.

Si vous vous assoyez et que vous essayez de déterminer la raison d'être des droits de la personne, vous vous rendez compte qu'ils existent pour réaffirmer certaines valeurs communes de base des êtres humains. Si vous essayez de dresser la liste des différents types de valeurs que les droits de la personne veulent protéger et qu'ensuite vous examinez les valeurs contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, peu importe qui vous êtes, peu importe votre groupe d'âge, peu importe votre sexe, peu importe d'où vous venez, vous trouverez une remarquable similitude entre les valeurs fondamentales. C'est important. La façon dont ces valeurs fondamentales sont vécues, varie de culture en culture. Mais les êtres humains sont des êtres humains partout. C'est là que l'on retrouve les graines de l'universalité, dans la diversité de la personne humaine. J'y reviendrai dans un instant.

En quoi consiste une approche des droits de la personne basée sur ce type de compréhension ? J'insiste beaucoup sur cette série de concepts car je considère les droits de la personne comme un élément crucial dans la lutte contre les aspects négatifs du monde dans lequel nous vivons présentement. Comme le disait un auteur tchèque, « l'approche des droits de la personne c'est la lutte de l'homme contre le pouvoir, c'est la lutte de la mémoire contre l'oubli ». Les droits de la personne c'est une question de responsabilité et de mémoire. Un autre poète a écrit : « Ne nous laissons pas glisser dans la nuit tranquille, mais rageons, rageons pour que la lumière ne s'éteigne pas ». C'est une des philosophies qui a soutenu les premiers 40 ans de travail en droits de la personne : rager contre les violations des droits de la personne où qu'elles aient lieu et faire en sorte qu'il y ait une mobilisation internationale de la honte dirigée contre ceux qui bafouent les droits de la personne.

Une « image » que j'utilisais quand j'étais enfant illustre bien l'approche des droits de la personne que je vous présente aujourd'hui : je me plaignais que je n'avais pas de souliers jusqu'à ce que je rencontre un enfant qui n'avait plus de membres. L'approche des droits de la personne, dans notre société actuelle, c'est déterminer qui a des souliers et qui n'en a pas, qui dans la société possède encore ses membres et qui ne les a plus, pourquoi et quelles en sont les conséquences. Pourquoi y a-t-il dans notre société des gens qui n'ont pas de souliers ou, en utilisant une métaphore, rien qui ne puisse empêcher leur peau d'entrer en contact avec des pesticides cancérigènes dans les champs où ils travaillent comme travailleurs sans terre ? Quelles sont les conséquences de ne pas avoir de souliers ?

Il faut comprendre et entreprendre des actions afin de remédier à la situation. Il faut aussi comprendre pourquoi une personne n'a pas de membre. C'est à cause des mines anti-personnelles et d'autres armes de destruction massive qui frappent sans discrimination, de la thalidomide contre laquelle nos ministères de la santé ne nous ont pas protégés. L'analyse et l'action sont au cœur de l'approche en droits de la personne. C'est la perspective que l'on doit adopter en regard de la mondialisation et de son origine.

Je ne vais pas essayer de définir la mondialisation. Vous avez lu dans vos documents qu'il est impossible de s'entendre sur une définition commune du phénomène. Il y a plusieurs dimensions de la mondialisation qui sont regroupées dans une seule catégorie, parfois d'une façon un peu trop facile. Il y a une dimension économique, sur laquelle je vais insister, il y a une dimension technologique et il y a une révolution des communications, liée à la technologie. Il ne fait aucun doute que la dimension technologique constitue un des aspects les plus importants du point de vue de l'impact sur les droits de la personne.

Le développement de la technologie n'a pas été réalisé dans le but d'initier la mondialisation économique. Les composantes technologiques comme l'Internet ont des effets bénéfiques mais elles ont aussi certains effets néfastes. Par exemple, l'Internet est utilisé par les cercles de prostitution infantile, dans le trafic de femmes, dans le commerce de la drogue, pour la prostitution, pour la vente d'armes. Cela ne veut pas dire que l'Internet devrait être interdit. En fait, il n'est désormais plus possible de contrôler l'Internet, la plupart des États le savent maintenant. L'Internet a rendu la vie des chefs d'État un peu plus transparente.

En terme de responsabilité, il est de plus en plus difficile de cacher les faits, vous cliquez et ils apparaissent.

L'Internet constitue un nouvel élément dans le progrès de la technologie qui peut être utilisée par tous – comme l'a fait un des mes amis thaïlandais lors de la lutte contre le régime militaire en Thaïlande. Une photographie est parue dans les journaux occidentaux : on pouvait y voir le Roi qui convoquait le Général en chef et le Premier Ministre. Les deux étaient agenouillés devant lui. La photographie du Général en chef à genoux fut envoyée par télécopieur aux différents groupes des droits de la personne de Thaïlande. Des affiches ont été réalisées et distribuées dans les rues de Bangkok, même après que 18 étudiants aient été abattus.

Le potentiel de mobilisation du télécopieur peut être multiplié avec les technologies disponibles aujourd'hui. Le télécopieur a joué un rôle similaire au Népal dans la lutte pour la restauration de la démocratie. Ainsi, on peut voir que la dimension technologique a ses bons et ses mauvais côtés. Si l'on regarde le monde selon la dimension des communications, on voit qu'il s'est réduit, mais seulement pour ceux qui peuvent tirer avantage de cette réduction. En effet, on entend parallèlement de plus en plus parler de cas de parents ayant utilisé les économies de toute une vie pour faire sortir clandestinement leurs enfants du pays. Ces enfants, entassés dans des autobus dans des conditions déplorables, meurent de faim et de chaleur étouffante. Le monde s'est réduit, mais pour qui ? Aujourd'hui, le slogan officiel des compagnies minières est : « Nous pouvons nous rendre là où personne ne s'est rendu auparavant ». Je crois que le défi actuel du mouvement des droits de la personne est justement de se rendre là où personne n'a osé se rendre auparavant.

Comment en est-on venu à avoir de la sympathie pour la mondialisation économique? Nous ne pouvons pas uniquement blâmer l'Organisation mondiale du Commerce, la Banque mondiale et les autres. Du point de vue des pays en voie de développement, les chefs ont abandonné leur population. Ils s'engagent dans de prestigieux et coûteux projets de développement qui échouent. Ils ont constitué une énorme dette en détournant les fonds qui devraient servir au remboursement de la dette et en les plaçant dans des comptes bancaires en Suisse. C'est toujours la même chose. Pour qui le cycle de paiement de la dette existe-t-il ? Pour les créanciers. Quand le Fonds monétaire international (FMI) a prêté une somme record de 67 milliards au gouvernement indonésien, l'essentiel de cette somme a servi à payer les créanciers.

Aujourd'hui, quand la Banque mondiale fait la promotion de sa stratégie d'élimination de la pauvreté à travers le monde, elle introduit en fait le DSRP – l'acronyme de Document de stratégie de réduction de la pauvreté (*PRSP – Poverty Reduction Strategy Paper*). Il est important de mettre l'accent sur le mot « document » car c'est exactement ce en quoi il consiste : c'est un bout de papier. C'est un document qui a été conçu lorsque les Directeurs de la Banque mondiale ont décidé qu'aucun fond supplémentaire n'allait être débloqué pour les pays les moins développés et les plus endettés à moins que ceux-ci n'adoptent une approche stratégique de réduction de la pauvreté. En fait, ce que la Banque dit est : « si c'est ce dont vous avez besoin, vous nous donnez le papier, et nous vous obtiendrons l'argent ». Mais jetez un coup d'œil au document de stratégie de réduction de la pauvreté de l'Indonésie, des Philippines et de plusieurs autres pays d'Asie avec lesquels je suis familier. Vous verrez qu'ils ne contiennent en fait aucune stratégie de réduction de la pauvreté. Il n'y est par ailleurs pas question de la façon dont le fonds vont servir à la réduction de la pauvreté. Je crois que, dans ces circonstances, il faut analyser, comprendre et agir.

Il existe deux autres dimensions de la mondialisation économique qui sont extrêmement néfastes pour les droits de la personne. Deux politiques qui ont été établies dans ce qui constituait le programme d'ajustement structurel du FMI : la privatisation et la déréglementation.

La privatisation était nécessaire car dans plusieurs pays on retrouvait des entreprises d'État « gonflées » qui enregistraient des pertes énormes et qui payaient de larges sommes en salaires et aux chefs politiques du pays. On croyait qu'une réforme bureaucratique n'était pas suffisante : on devait privatiser – tout en gardant à l'esprit que cette privatisation ne constituait pas une panacée contre tous les maux de la société. On assiste maintenant à la privatisation des soins de santé et de l'éducation. Dans des pays comme le Sri Lanka, cette situation jette de l'ombre sur le progrès réalisé en 40 ans d'indépendance.

Une rencontre a eu lieu récemment à Kuala Lumpur. Elle regroupait le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, les différents gouvernements de la région Asie-Pacifique, les commissions nationales des droits de la personne, les ONG, l'Organisation mondiale du Commerce et la Banque mondiale. On y examinait l'impact de la mondialisation sur le respect des droits de la personne. Je vous ai laissé une copie du rapport de cette rencontre ainsi qu'un bref commentaire sur les impacts de la mondialisation sur la santé. Ceux qui peuvent le moins se permettre de payer se font dire qu'ils ont déjà accès à des soins de santé et à l'éducation mais qu'ils doivent gagner davantage s'ils veulent avoir accès aux soins de santé et à une éducation privés ; ils peuvent le faire s'ils ont la volonté de travailler assez fort pour se les offrir.

La déréglementation a eu des effets secondaires. Actuellement, la plupart des sociétés modernes sont sur-réglementées, mais la solution n'est pas la déréglementation à outrance. Car dans le vide laissé par cette déréglementation, le crime organisé s'est installé. Vous pouvez voir que dans plusieurs pays, le gouvernement est dirigé par des politiciens qui sont des criminels. Ce sont des criminels, car ils ont été condamnés pour des actions criminelles qu'ils ont commises. Ils purgent leur peine en prison mais ils font participer leurs femmes aux élections à leur place et celles-ci les remportent. Comment peut-on parler de gouvernement, de politique et de droits de la personne dans un tel contexte de déréglementation ?

Le cadre de référence des droits de la personne, les conventions sur les droits des travailleurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les traités environnementaux internationaux nous fournissent un cadre international de régulation, c'est suffisant. Nous avons davantage besoin que ces cadres soient respectés au lieu d'être modifiés par la nouvelle Loi internationale sur le commerce et les investissements – apparue au terme des dernières tables de négociation de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (AGTC) [General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)]. On m'a dit de ne pas utiliser d'acronyme et je ne le ferai pas car il risquerait de ne pas être traduit correctement...mais je ne peux résister à l'envie d'utiliser l'acronyme GATT qui signifie en fait « L'avarice, l'agression et le vol par le commerce » (*GATT : Greed, Aggression and Theft through Trade*).

Le vide créé par la déréglementation est comblé par les lois internationales du commerce, ce qui mène aux piètres résultats que nous connaissons. Le Canada ne peut interdire l'exportation de son eau douce car une compagnie en Californie, qui l'importe pour arroser ses pelouses, a gagné son procès sous le motif que l'interdiction d'exportation brimait son droit de faire du commerce et des affaires en vertu de l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA).

De la même façon, des compagnies qui produisent des traitements qui sauvent des vies, comme le « traitement cocktail » contre le SIDA, se voient interdire le droit de vendre leurs produits par les grandes corporations pharmaceutiques qui détiennent les brevets pour ces produits. Ces corporations ont réalisé qu'elles avaient dépassé les limites et elles sont arrivées à conclure une entente et elles ont abandonné leur poursuite contre l'Afrique du Sud et l'Inde.

Commençons tranquillement à conclure en passant de l'analyse à l'action. On se fait dire qu'un changement de paradigme s'opère entre l'aide à travers le développement et l'aide à travers le commerce et les investissements. Il est vrai que l'aide s'amenuise toujours. Les montants officiels destinés à l'aide bilatérale et multilatérale au développement sont moins élevés que jamais. Nous ne devrions pas accepter sans réagir l'abandon de l'aide au développement car elle ne peut être remplacée par le développement du

commerce et des investissements. Le commerce et l'investissement sont une chose, le développement en est une autre.

Comment les priorités nationales d'un pays peuvent-elles coïncider exactement avec celles des compagnies multinationales impliquées dans le commerce et les investissements ? Le commerce et l'investissement, soutenus à leurs niveaux actuels par les médias multinationaux, génèrent une culture de consommation « Coca-Cola ». L'avarice rassemble les besoins des pays, l'un après l'autre. L'écart entre pauvres et riches s'agrandit entre les pays et à l'intérieur des pays. Les statistiques à ce sujet sont très inquiétantes. Juste avant que ne soit créée la Banque mondiale le ratio entre les pays riches et pauvres était de 1 pour 19. En 1999, ce ratio était de 1 pour 1999. Pourquoi cet écart a-t-il de l'importance ? Il est important pour plusieurs raisons, mais je vais vous donner une statistique des Nations Unies. Les deux pays où l'espérance de vie est la plus longue sont aussi les deux pays où l'on retrouve le plus faible écart d'inégalité du revenu. Je vous laisse deviner quels sont ces deux pays. Tous les pays les moins développés, ceux où l'on possède l'espérance de vie la plus courte, sont aussi ceux qui possèdent le plus grand écart d'inégalité du revenu. Il faut alors prendre au sérieux l'exacerbation des inégalités de revenu que les politiques actuelles induisent et il faut aborder le problème dans la perspective des droits de la personne.

Comment peut-on réagir à cette situation ? Laissez-moi essayer de réfléchir à la façon dont nous avons, au fil des ans, effectué notre travail en droits de la personne. Quand nous avons commencé à effectuer ce travail nous avons été détournés de la question par un certain nombre de fausses dichotomies entre, d'une part, les droits civils et politiques et, d'autre part, les droits économiques, sociaux et culturels ; entre les droits de l'individu et les droits des communautés et des collectivités. Nous avons toutefois dépassé cette dichotomie : nous comprenons maintenant que ces droits sont holistiques et inter reliés. Il n'est maintenant plus question du « pain versus liberté » mais plutôt de la quantité de pain que possède une société et du degré de liberté qu'un individu doit sacrifier pour avoir accès à ce pain. L'inverse est également vrai : il y a beaucoup de liberté pour de nombreuses personnes qui meurent de faim, mais que signifie pour eux cette liberté ?

En ce qui a trait aux approches des droits de la personne que nous avons adoptées, nous avons commencé avec une approche réactive. J'ai cinq acétates à vous présenter [Clarence Dias présente ses acétates aux participants sur un écran géant].

Les approches traditionnelles des droits de la personne étaient réactives, orientées sur les violations, en attente de violations, ou en réaction aux violations après qu'elles aient eu lieu.

Récemment nous avons réalisé que nous ne pouvions uniquement réagir aux violations – car elles surviennent tout le temps - mais que nous devons adopter des approches pro-actives destinées à prévenir les violations avant qu'elles ne surviennent. Ensuite, il ne suffit pas de changer une approche pour une autre. Les approches sont complémentaires et nécessaires mais elles n'ont pas jusqu'à présent été appliquées en complémentarité. Plusieurs organisations travaillant dans le domaine des droits de la personne ont trop mis l'accent sur les violations et pas assez sur la prévention.

L'approche typique orientée vers les violations a mis l'accent sur les « violateurs » eux-mêmes et sur l'imposition de sanctions. Même à cet égard, le système international est inadéquat. Certains abuseurs des droits de la personne sont toujours en liberté et vivent dans le luxe après avoir fui leur pays avec une totale impunité. Nous remarquons toutefois une tendance générale à se révolter contre l'impunité. Les campagnes globales et les communications globales ont aidé à poursuivre les Pinochets de la planète. Elles ont favorisé la mise sur pied d'une Cour criminelle internationale devant laquelle les abuseurs des droits de la personne seront responsables et devront répondre de leurs actes peu importe qui ils sont.

Mais, l'approche orientée sur les violations n'a pas assez mis l'accent sur les victimes. Deux exemples. Les femmes asiatiques abusées par les soldats japonais n'ont pas reçu de compensation car elles veulent obtenir des excuses du gouvernement japonais avant de recevoir des dollars. Les victimes de Bhopal demeurent elles aussi lésées parce qu'une compagnie multinationale a réussi à acheter le juge en chef d'une des Cours suprêmes les plus indépendantes du monde de la *Common Law*, celle de l'Inde.

Une autre dimension sur laquelle l'approche orientée sur les violations n'a pas assez insisté : la question de ce que nous disent les violations sur la nature de notre système. Prenons par exemple la question des policiers corrompus, le fait que vous ne puissiez obtenir un permis auquel vous avez droit sans avoir à payer un pot de vin d'un bureau à l'autre. Que nous dit cette situation sur le système et les réformes dont nous avons besoin pour l'améliorer et pour faire en sorte qu'il soit appliqué comme il est prévu? Une approche orientée sur les violations doit également réaliser le pouvoir potentiel de ceux que je qualifiais un peu plus haut de « spectateurs des droits de la personne ». Comment peut-on mobiliser les « spectateurs », les rendre davantage conscients et les faire s'indigner devant ce qui est inhumain et qui doit cesser ? Comment faire en sorte qu'ils soient davantage engagés et préoccupés par le fait que nous devons travailler ensemble pour mettre un terme à l'intolérable?

Il est grand temps que nous nous tournions vers l'approche proactive que les ONG, en particulier celles des pays en voie de développement, commencent à utiliser et qui constitue la voie de l'avenir dans le monde des droits de la personne.

Une approche des droits de la personne qui cherche à prévenir les abus pourra comporter trois composantes différentes. Premièrement la promotion de la conscience des droits de la personne par le biais de l'éducation aux droits de la personne, mais rappelez-vous que l'éducation aux droits de la personne est une fin pour les moyens de réalisation de tous les droits de la personne pour tous.

La seconde composante de l'approche proactive est la protection. Plusieurs ONG ont protégé des individus en ayant recours aux mécanismes de protection existants, par exemple en allant en Cour, quand le système légal est fonctionnel. Mais la dimension la plus récente est comment le développement peut aller à l'encontre des formes de développement bilatéral tel qu'il est pratiqué par les « ACIDI » (Agence canadienne de développement international) du monde, le développement multilatéral tel qu'il est pratiqué par la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement. Cette nouvelle approche doit avoir pour but de promouvoir le droit au développement en tant que droit de la personne, et de promouvoir le respect des droits de la personne à travers le développement.

Cette dimension constitue un champ d'intérêt en elle-même. C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur la transition du paradigme du « développement à travers l'aide » vers le « développement à travers le commerce et l'investissement ». La question du développement ne concerne pas uniquement les relations qu'entretiennent les pays développés entre eux, elle a aussi des répercussions au niveau national sur la façon dont nos budgets sont dépensés. L'organisation *Social Watch* a fait un excellent travail de monitoring du budget de différents pays. Elle a examiné la façon dont les budgets sont répartis et dépensés.

Pour terminer, laissez-moi résumer mon approche de résolution de problèmes. Je crois que nous avons besoin de la « glocalisation » – une combinaison de « globalisation » et « localisation ». On a appris à penser de façon globale et à agir localement. Et c'est ce que nous avons fait. Nous avons invité la Banque mondiale et les multinationales à se joindre à nous. En fait, il est temps de penser localement et d'agir globalement de bien saisir les effets que la mondialisation a sur nous. Il faut examiner les impacts de ces effets au niveau de la famille, de l'école, de la communauté, au niveau national, régional et global.

Pour ce faire nous devons conclure de nouvelles alliances avec nos partenaires et nous fier à ceux-ci. Je crois que tout ceci ne constitue pas une rupture nette avec le travail traditionnel en droits de la personne.

Laissez-moi vous présenter les tâches en droits de la personne qui devraient, selon moi, être teintées de la philosophie de « glocalisation ». La première tâche consiste à dire les choses comme elles sont, et non comme les médias globaux à « préparer » les histoires en fonction de l'auditoire. La deuxième tâche consiste à mettre des visages sur les « sans visage ». Il faut nommer, blâmer et rendre responsables. C'est ce qui a lieu à Seattle, Prague et Washington D.C. – différents groupes avec différentes préoccupations ont lutté ensemble.

La troisième tâche consiste à défendre l'espace stratégique sans lequel nous ne pourrions pas fonctionner. Par exemple, quand le Secrétaire général des Nations Unies, dans son association globale avec les entreprises, invite les entreprises multinationales à venir travailler à l'ONU à titre de partenaires, les ONG d'à travers le monde forment une coalition pour une « ONU sans corporation ». L'information disponible sur Internet montre qui étaient ces organisations. Des groupes communautaires jusqu'aux ONG internationales perfectionnées, tous les types d'organisations étaient représentés. Quand l'accord multilatéral sur les investissements a été bloqué, vous pouvez voir que même les ONG de terrain ont pu exercer leur pouvoir. Quand le traité sur les mines anti-personnelles et la Cour internationale de Justice ont vu le jour en dépit de l'opposition des États-Unis, vous pouvez voir comment les nouveaux liens et l'espace stratégique ont été forgés.

Les nouveaux liens vont nécessiter de nouveaux concepts, de nouvelles données, de nouveaux outils et moyens pour qu'une analyse de droits de la personne de cette envergure puisse être entreprise. Les groupes de défense des droits de la personne vont devoir faire des choses qu'ils n'ont jamais faites et qui doivent être réalisées en priorité. Non pas pour l'exportation externe mais pour le diagnostic et l'action interne.

Cette tâche ne consiste pas uniquement à faire le monitoring des violations des droits de la personne. Elle doit aussi faire le monitoring de la progression du respect de ces droits; il s'agit de voir s'il y a, comme Peter Leuprecht le mentionnait dans son discours d'ouverture, un manque de progrès ou une régression.

Nous devons revoir l'éducation aux droits de la personne afin de nous assurer qu'il ne s'agit pas uniquement d'éducation mais d'éducation aux droits de la personne. Le « e » d'« éducation » signifie aussi « *empowerment* » (« appropriation du pouvoir »).

Nous devons aussi revoir le concept de « responsabilité légale » – qui veut qu'un droit ne constitue un droit que quand il peut être appliqué et protégé par une Cour de Justice. Il faut remplacer le concept par celui de « capacité de justice » qui est la capacité d'obtenir justice par l'entremise du système judiciaire qui fait appliquer et qui défend vos droits, que ce soit de manière légale ou à l'aide de manifestation de masse, de protestation, de mobilisation, etc. Nous devons, en somme, être capables de penser et d'oser aller là où personne n'est allé auparavant.

Laissez-moi terminer ma présentation par une anecdote à propos de deux amis, un poulet et un cochon, qui prennent ensemble leur marche matinale habituelle. Le cochon se tourne vers le poulet et lui demande : « Que pourrait-on manger pour le déjeuner ? » Du tac au tac le poulet lui répond : « Du bacon et des œufs ! » Le cochon répond : « Eh, attends une minute! Tu ne veux que participer mais tu exiges un engagement total de ma part. » Nous n'atteindrons un certain degré de réalisation des droits de la personne que quand l'engagement total ne sera pas synonyme d'autodestruction .

Merci

Intervention de Ian Hamilton – le modérateur pour cette présentation

Merci beaucoup pour ces remarques inspirantes. C'est maintenant à vous de poser des questions. J'encourage ceux qui n'ont pas encore eu la chance de poser des questions à s'avancer au microphone.

[Une série de questions est posée par des participants, questions auxquelles M. Dias répondra par la suite].

Question d'un participant

Merci M. Dias. Je me demandais si vous pouviez faire un commentaire sur le Sommet des Amériques qui a eu lieu récemment à Québec ? De plus, pourriez-vous parler un peu des alternatives à la mondialisation ?

Un autre participant

Je viens d'Afrique de l'Ouest. J'ai apprécié votre présentation aujourd'hui car elle a fait ressortir les côtés positifs et négatifs de la mondialisation. Dans le Tiers Monde, nous avons surtout à faire face aux aspects négatifs de la mondialisation. Ma question porte sur le Tribunal pénal international dont vous parliez. Est-ce qu'il s'agit du même tribunal qui a été établi à Tokyo en 1993 ? Si tel est le cas, quel est le degré d'objectivité et d'indépendance d'un tel tribunal ? Car ce sont toujours le pays du G-7 qui prendront les décisions dans ce tribunal.

Un autre participant

Merci pour votre présentation. J'ai un commentaire à faire. En 1994, à Haïti, nous avons reconduit Jean-Bertrand Aristide au pouvoir après le coup militaire de 1991. Suite à son retour, Aristide a utilisé les concepts de démocratisation et de modernisation en parlant du plan d'ajustement structurel de son gouvernement. L'application de ces concepts a marqué une transition importante qui a fait que les entreprises publiques ont joint les rangs du secteur privé. La moitié des fonctionnaires ont perdu leur emploi et nous prévoyons une hausse du taux de chômage, de la pauvreté, du crime organisé et de l'exploitation et de la domination étrangère. De quel type de démocratisation s'agit-il ?

Un autre participant

M. Dias, hier j'ai entendu dire que la façon dont il faut promouvoir les droits de la personne consiste à faire appliquer les politiques relatives aux droits de la personne à la Banque mondiale et du Fonds monétaire international afin qu'ils puissent faire pression sur les pays non-démocratiques pour qu'ils deviennent démocratiques et qu'ils améliorent leur performance en droits de la personne à travers la stratégie de prêts. Mais en fait, les politiques en droits de la personne sont vouées à l'échec si les intérêts économiques sont plus importants. Par exemple, dans le cas de l'Indonésie, la Banque mondiale a aidé l'Indonésie en lui octroyant un énorme prêt même si elle sait que 30% de cet argent est corrompu. Le pire c'est que cet argent a été utilisé pour des opérations militaires au Timor oriental et en Papouasie. Alors, comment peut-on compter sur ce genre d'organisation pour protéger les droits de la personne alors qu'elles abusent elles-mêmes de ces droits ?

Un autre participant

J'aimerais remercier le conférencier pour sa présentation. Premièrement, on peut constater qu'actuellement l'importance est accordée à trois concepts : la nouvelle importance de la démocratie, le bon gouvernement et les droits de la personne. Les trois peuvent être associés à la responsabilité de nos États nationaux. Quand nos pays s'efforcent de devenir plus démocratiques et que ceux qui nous gouvernent s'efforcent de devenir de meilleurs dirigeants, ils agissent en fait suite aux demandes de la Banque mondiale. Ces demandes ne répondent pas nécessairement aux besoins des communautés locales envers qui le gouvernement est responsable, elles répondent davantage aux besoins de la Banque mondiale. La Banque mondiale n'est malheureusement pas responsable devant les communautés que ces États servent. Alors, je me demandais si à l'ère de la mondialisation les démocraties étaient au service des gens ou des grandes et puissantes institutions ? Qui les États servent-ils ? Sont-ils responsables devant le peuple ou servent-ils les intérêts de la Banque mondiale ? Pourrait-on les qualifier de marionnettes ?

Ma seconde question porte sur le concept d'universalité. Même si je considère que les termes abstraits peuvent avoir une incidence positive sur chaque être humain, j'aimerais passer à une autre étape. Je veux passer des termes abstraits aux réalités concrètes. Tout est écrit dans nos constitutions, dans la DUDH. C'est écrit partout. Mais pourquoi n'en percevons nous pas les effets ? Le concept « d'universalité » doit être lié à des actions concrètes, pas uniquement à des idéaux sur papier. Ceux qui font la promotion de ces idéaux doivent les mettre en pratique. Ces idéaux ne pourront jamais être universels s'ils ne sont pas mis en pratique de façon universelle.

Ma dernière question porte sur la résolution de conflits liés à la mondialisation. Nous avons la nouvelle Cour internationale de Justice. J'ai parfois l'impression que ce type de structure ne sert que les intérêts des plus puissants. Par exemple, le Tribunal du Rwanda condamne ceux qui ont commis des crimes au Rwanda. Mais qu'en est-il des gens qui ont vendu les armes ?

Intervention du modérateur

Je vais maintenant donner la chance à M. Dias de répondre à vos questions.

Réponses de Clarence Dias

Vos questions peuvent être regroupées par thème. La question de l'universalité a été soulevée de nouveau. La question des avantages et des désavantages de la mondialisation a aussi été soulevée : comment peut-on maximiser les aspects positifs et minimiser les aspects négatifs ? Ceci constitue un thème récurrent.

Premièrement sur la question de l'universalité. Il est important de comprendre ce qu'elle signifie. L'universalité signifie que tous les êtres humains sont couverts par les droits de la personne simplement de par le fait qu'ils soient humains. Les droits universels de la personne ne sont pas appliqués simplement par le fait qu'il existe une Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ils n'ont pas non plus été appliqués par la volonté des gouvernements. Le défi avec l'universalité c'est de travailler vers la réalisation de cette universalité, de prendre conscience que les droits de la personne ne sont pas appliqués dans certaines sociétés et de travailler pour qu'ils le soient pour ceux qui n'y ont pas encore accès.

Nous entendons souvent parler de la prise de pouvoir mais nous entendons peu parler de la perte de pouvoir. Nous entendons l'expression « universalité des droits de la personne » mais l'universalité ne peut devenir une réalité pour les dépossédés que si certains des droits des possédants sont redéfinis. La façon dont ces droits vont être redéfinis va être déterminée par les standards en droits de la personne. Vous ne confisquez pas arbitrairement la propriété. Vous ne jetez pas les gens en prison, vous leur procurez un procès équitable. Et si le système légal ne fonctionne pas dans votre pays il est important de défendre et de rétablir les espaces stratégiques sans lesquels nous ne pouvons fonctionner.

Prenons la notion clé suivante : les droits de la personne et la suprématie de l'état de droit. La suprématie de l'état de droit ne signifie pas la loi de ceux qui gouvernent. La suprématie du droit signifie, en regard des droits de la personne, que personne n'est au-dessus de la loi. Tous les individus ont droit à la même protection de la loi. Pour chaque mauvaise action, il y a une solution. Ce sont les trois composantes de la suprématie du droit tel que définies dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

De façon similaire, vous avez le phénomène conditionnalité démocratique. Conditionnalité démocratique équivalente à la conditionnalité économique définie par la privatisation et la déréglementation. Je les perçois comme faisant toutes deux partie d'une catégorie similaire. La rhétorique est une chose, mais ce que nous cherchons à réaliser en est une autre. La conditionnalité démocratique ne consiste pas uniquement à renforcer la démocratie dans les pays où elle est imposée mais bien à faire en sorte que quelqu'un de l'extérieur choisisse qui va gouverner dans un pays. Comme le disait un Président américain à propos du Président Marcos quand celui-ci était au sommet de son « règne » : « C'est peut-être un salaud, mais c'est notre salaud! » C'est comme ça que la politique des super puissances fonctionne. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner les concepts simplement parce qu'ils sont mal utilisés. L'autre « d » de « démocratie » peut signifier « décentralisation » et l'autre « p » de « privatisation » peut signifier « participation ».

Sur les droits fondamentaux de la personne : Comment pouvons-nous réformer les structures communautaires de gouvernement? En ce moment il y a de grands mouvements dans les pays pour que soient entreprises des réformes constitutionnelles. Toute la question du gouvernement local est réexaminée : ou bien on veut la cooptation pour contrôler davantage, ou bien on veut créer une véritable opportunité de participation. La façon dont la lutte va aboutir dépend de la capacité de l'éducation aux droits de la personne à nous faire comprendre les enjeux de cette lutte et du refus d'accepter les structures de cooptation comme structures de décentralisation et de participation valables.

J'aimerais dire quelque chose sur les effets positifs et négatifs de la mondialisation. Examinons la réalité. Notons nos observations d'après notre propre expérience. Si nous pouvons y trouver quelque chose de positif, essayons de faire en sorte que cet élément positif soit reproduit à d'autres niveaux. Le libre-échange, s'il n'est pas pratiqué de façon juste et équitable, ne pourra résoudre les problèmes de la planète. Le commerce juste et équitable, ne peut par définition être libre car il doit être réglementé pour que les éléments qui « permettent » que la liberté soit utilisée pour réaliser des gains injustes, soient corrigés. Cela rejoint ce qui a été dit un peu plus tôt : nous devons laisser tomber la rhétorique de la futilité présentée comme une panacée à la mondialisation.

Il n'y pas d'alternative. Que cela vous plaise ou non, la mondialisation a déjà eu lieu. Oui, mais en observant ce qui a été fait jusqu'à présent nous pouvons essayer de remédier à certaines situations, en mettant l'accent sur les victimes, en mettant l'accent sur les « violateurs ».

La Cour criminelle de Justice internationale est une organisation qui a été créée, en dépit des réticences des États-Unis qui tordaient le bras des petits gouvernements et les menaçant de cesser d'acheminer l'aide octroyée. Un traité a été signé à Rome il y a deux ans : plus de trente pays l'ont signé. La prochaine étape est la ratification de ce traité par les pays. Les États-Unis ne font toujours pas partie de la structure de la Cour internationale. Ils n'ont jamais signé le traité et ils ne le ratifieront pas. Leur représentant a dit : « Nous voulons une Cour de Justice devant laquelle nous avons l'assurance qu'aucun citoyen des États-Unis ne pourra comparaître. » Ceci est une déclaration du négociateur légal américain dans le processus d'élaboration du Traité de Rome. Les autres pays ont alors répondu qu'ils voulaient eux aussi une Cour devant laquelle leurs citoyens ne pouvaient comparaître. Que reste-t-il de la Cour? Ce qui reste c'est le crime international : au lieu de créer une Cour criminelle internationale, nous avons créé un simulacre de Cour.

Le processus de création de la Cour criminelle internationale n'est pas apprécié à sa juste valeur par les ONG : d'importantes luttes peuvent y être menées par celles-ci. Présentement, nous en sommes à définir ce qu'est un crime international. Ce processus de définition est réalisé à travers une série de rencontres intergouvernementales regroupant les différents signataires du *Traité de Rome*. Certaines ONG participent au processus, mais pas en nombre suffisant. Parmi les catégories de crimes internationaux inclus, on retrouve les crimes contre l'humanité et les crimes contre les femmes - incluant l'utilisation du viol organisé comme arme de guerre.

Que se passe-t-il quand un crime devient un crime international ? Un crime international est sous juridiction universelle. Nous n'avons donc pas à attendre qu'une Cour internationale condamne un individu qui a commis un crime international. Un individu qui a commis un crime international peut être traduit en Justice partout dans le monde. C'est pourquoi l'Espagne essaie de traduire en justice le Général Pinochet et que d'autres pays vont continuer de traduire en justice des dictateurs qui ont massacré leur propre population. Les ONG ne participent pas en nombre suffisant à cette lutte importante pour les droits de la personne.

Les États-nations doivent être responsables, mais vous devez aussi comprendre que les États nations qui font partie d'organisations intergouvernementales forment des alliances ou des blocs pour voter et décider de certaines questions. Vous devez aussi comprendre que certains États qui font partie de ces organisations internationales n'exercent pas de réelle influence. Les organisations internationales de finance et de commerce n'ont d'international que le nom. L'Organisation mondiale du commerce regroupe plus de 130 pays. Mais qui y prend les décisions ? Pourquoi les décisions de cette organisation se prennent-elles à huis clos ? Pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de savoir comment sont prises les décisions, qui participe à ce processus et qui n'y participe pas ? Pourquoi ces portes symboliques ne se retrouvent-elles pas dans tous les pays et non seulement au quartier général ?

Il n'est pas seulement question de la diversité des traités de commerces régionaux. Tous ces traités sont illégitimes en ce sens qu'ils ne cherchent qu'à faire fructifier le commerce des membres les plus puissants de l'organisation. La rencontre de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu à Kuala Lumpur fut submergée de questions provenant des gouvernements asiatiques. Ces derniers affirmaient : « Vous élaborez les politiques en ne tenant compte que des intérêts des plus puissants, les pays développés. Nous sommes plus nombreux qu'eux (avec un ratio de 20 pour 1) mais vous ne nous écoutez pas quand nous parlons de restrictions au commerce dans le secteur du textile, en agriculture, et sur la question des produits pharmaceutiques et de la propriété intellectuelle. »

Je crois qu'il s'agit de prendre conscience que nous avons besoin de considérer certaines questions relatives aux droits de la personne qui ne sont pas encore considérées comme telles. Si l'on parle des aspects positifs de la mondialisation, demandons-nous à qui ces aspects positifs profitent-ils ? Pourquoi exploite-t-on maintenant le travail à travers le monde ? Nous sommes en présence d'un « moulin à exploiter global », d'un dépotoir global pour la pollution, et les travailleurs migrants sont plus exploités que jamais et de plus en plus nombreux. Il y a ce phénomène où des compagnies exploitent les travailleurs d'un pays, quittent le pays sans les payer et puis se cachent derrière leur identité corporative. Je crois que le futur champ d'action en droits de la personne doit s'articuler autour de ces questions. Les futures stratégies doivent faire se regrouper des économistes qui vont analyser la nature des politiques de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce. Elles doivent aussi faire se regrouper d'autres individus qui peuvent favoriser l'action à travers la mobilisation des médias alternatifs.

Intervention du modérateur

Une autre série de questions.

[Une seconde série de questions est posée par des participants, questions auxquelles M. Dias répondra par la suite].

Question d'un participant

J'aimerais remercier M. Dias pour son discours et sa rafraîchissante « subjectivité objective ». Je vais faire un commentaire et je poserai une question. M. Dias a dit que nous, dans le Tiers Monde, ne devrions pas simplement blâmer le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale pour la situation actuelle car ce sont nos propres gouvernements qui en sont responsables. Je crois que cette affirmation aurait une certaine validité si tous les gouvernements du Tiers Monde étaient légitimes. Dans ce cas, nous pourrions dire que ces gouvernements ont pris des décisions libres et démocratiques et qu'ils nous ont ensuite laissé tomber. M. Dias a nuancé ses propos tout au long de son discours et pendant la période de questions en montrant qu'il existe une alliance internationale des forces oppressives qui agit, opère et qui permet donc à des gouvernements d'être des gouvernements fantoches.

Ma question maintenant : dans votre énoncé de solutions alternatives, vous avez une approche plutôt prospective. Ma question est de savoir, est-ce qu'on peut simplement tourner la page ? Est-ce qu'il faut simplement penser à l'avenir et oublier tout ce qui s'est passé ? Ne faudrait-il pas aussi balayer d'abord la maison, amener tous les « détourneurs » et tous les « violeurs » de droits en justice, restituer tous les biens spoliés et volés ? Ne serait-ce pas une bonne solution pour avoir un solide fondement pour l'avenir ? Peut-on simplement tourner la page pour arriver à rétablir les droits ?

Un autre participant

Merci monsieur le professeur pour votre éclairante présentation. Nous parlons de mondialisation depuis hier. J'aimerais faire ressortir certains aspects positifs comme par exemple la technologie de l'information. Nous avons été en mesure d'utiliser cette technologie pour faire avancer la cause des droits de la personne. Quand nous avons démis notre Président Estrada du pouvoir aux Philippines, une méthode très efficace que nous avons utilisée fut d'envoyer des messages à l'aide de téléphones cellulaires afin de mobiliser les gens. En moins de cinq jours nous avons un nouveau président. Ceci constitue un des aspects positifs de la révolution de l'information.

Je travaille avec des travailleurs migrants. Cette année nous avons commencé à établir des contacts avec des gens au Moyen-Orient, en Arabie Saoudite, en particulier, là où plusieurs abus des droits de la personne ont lieu. Ceci est fait en utilisant l'Internet. Nous pouvons agir plus rapidement auprès des travailleurs lésés.

Ma question porte sur un des éléments de la mondialisation : la libéralisation du commerce. Dans le cas des Philippines, nous avons ouvert les marchés aux produits de l'étranger. Nos marchés sont maintenant « envahis » de pommes et d'oranges. Auparavant, nous n'avions pas la chance de manger de ces fruits car ils étaient dispendieux. Mais maintenant, avec l'invasion de nos marchés, les gens commencent à acheter ces fruits et n'achètent plus les fruits locaux (comme les mangues) car ils sont plus chers que ces fruits importés. Les consommateurs les moins fortunés achètent ces pommes et ces oranges. Au niveau individuel, ces consommateurs ont longtemps eu le sentiment qu'ils étaient privés, alors ils profitent de cette « chance ». À un niveau un peu plus global, cette situation est néfaste pour l'économie locale. Je vous pose ma question : « Comment peut-on composer avec les niveaux individuel et global ? ».

Un autre participant

Je suis ici en tant qu'Africain du Tiers Monde. J'ai d'abord une question à poser et un constat à faire. Dans le contexte de la mondialisation comment nous, les activistes des droits humains, pouvons-nous

continuer à défendre les droits humains avec le peu de moyens qu'on a, avec notre dépendance vis-à-vis du financement étranger, extérieur, souvent douteux, devant la léthargie de nos gouvernements face aux problèmes cruciaux touchant nos populations — à savoir, la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage, l'immigration, les violations, la violence, etc.? Vous parlez de coalition, de solidarité, c'est une bonne chose. On aimerait bien y arriver tous dans notre continent. Mais le handicap, c'est que tout le monde ne possède pas, sinon ne maîtrise pas, la technologie de l'information. Il y a certains organismes dans le continent qui ne possèdent même pas un ordinateur. Le deuxième handicap, c'est la francophonie et l'anglophonie qui nous font sentir que nous ne sommes pas encore libérés et qui creusent encore le fossé entre nous, alors que nos intérêts sont communs et que notre cause est commune.

Le constat maintenant, par rapport aux femmes et à la mondialisation. Tout le monde remarque à travers les médias de masse et les publications que dans les pays musulmans, il y a une montée des intégristes qui menacent de plus en plus les droits de la femme et la réduisent en esclavage, si j'ose dire. Avec la mondialisation, les différents et les défavorisés rejoignent le camp des intégristes, l'étau se referme sur les femmes et elles sont exclues de tout développement.

Un autre participant

J'aimerais vous remercier sincèrement pour votre présentation. Je suis heureux d'être en accord avec presque tout ce que vous avez dit. Il y a toutefois un petit élément sur lequel j'aimerais que vous éclairiez : votre affirmation concernant le fait qu'une femme doit rester femme et un enfant rester enfant. Je suis préoccupé par cet élément car il pourrait donner lieu à différentes interprétations. Ne pensez-vous pas que ce type d'interprétation subjective pourrait servir de base à d'éventuels abus des droits de la femme ?

Un autre participant

Merci beaucoup M. Dias. J'aimerais faire un commentaire bien spécifique. Tout ce que j'ai appris sur la mondialisation depuis que je suis arrivé m'a fait perdre espoir en tant qu'activiste et citoyen d'un pays du Tiers Monde. Il me semble que le processus de mondialisation ressemble à la colonisation et au capitalisme. Pourriez-vous s'il vous plaît me redonner de l'espoir avant que je ne quitte le Canada pour m'en retourner dans mon pays ?

Un autre participant

J'aimerais continuer la discussion sur la dette, et tout particulièrement sur la dette internationale et sur comment nous composons avec cette question en droits de la personne. Comme vous le savez, à la rencontre de Cologne on a promis d'effacer une dette de 100 millions de dollars. Seulement 10% de cette dette a été effacée, à Okinawa. Quatre-vingt-dix millions de dollars se retrouvent donc dans les poches des nations créancières. Ensuite elles font certaines distinctions. Mais qu'est-ce qui donne ce droit aux pays les plus endettés ? Comment déterminent-elles certaines statistiques ? Comment prennent-elles les décisions ?

Une de mes préoccupations concerne l'Inde où 30% de la population profite des « fruits » de la mondialisation. Qu'est-ce qui arrive à l'autre 70% de la population, les 360 millions d'individus qui vivent sous le seuil de la pauvreté, qui n'en profitent pas? Nous avons droit au développement complet. La non-pauvreté peut être considérée comme un droit.

Un contraste peut être relevé. D'une part, les États-Unis sont la nation la plus endettée au monde, et d'autre part, ils ont tué des millions de personnes dans l'opération Tempête du Désert et elle a imposé des

sanctions à l'Irak où des millions de femmes et d'enfants ont souffert. Quels mécanismes nous permettent de faire quelque chose dans une telle situation ?

Un autre participant

Merci pour votre présentation M. Dias. Dans votre discours vous avez dit qu'il vaudrait mieux laisser tomber le concept de « responsabilité légale » et de le remplacer par celui de « capacité de justice ». Dans quelle mesure ce concept s'éloigne-t-il de l'approche traditionnelle des droits de la personne qui s'appuie sur les commissions judiciaires, les ombudsmans et les forums non-juridiques comme les médias pour protéger les droits de la personne ? Ma question cherche en fait à vous faire clarifier le concept de « capacité de justice » car j'ai l'impression que quand vous parlez de la procédure à suivre en droits de la personne, vous ne prenez en considération que la dimension juridique de la procédure. Dans quelle mesure pouvons-nous utiliser les droits de la personne et les améliorations relatives aux droits de la personne de façon à éliminer la pauvreté et les inégalités dans le monde ?

Un autre participant

Ma question sera brève. Vous avez parlé de la dichotomie Nord-Sud, et je n'ai aucun problème avec cela. Mais, n'est-il pas vrai que les États du Nord ont été « pris en otage » par les grandes compagnies vers la fin des années 1980 ? N'est-il pas vrai aussi qu'en Europe et aux États-Unis il y a en ce moment des initiatives de citoyens qui tentent de « sauver » l'État de l'emprise des grandes compagnies ? Ne pourrions-nous pas mener une seule guerre et non une guerre entre les états du Sud et ceux du Nord ?

Deuxièmement, à ce que je sache, les États-Unis n'ont pas remboursé leur dette au Royaume-Uni à la suite de l'Indépendance et le Royaume-Uni n'a pas remboursé sa dette aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons donc deux précédents significatifs où les dettes n'ont pas été payées. Je ne sais pas pourquoi vous parlez du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale comme s'ils étaient incontournables, comme si nous devions nécessairement coopérer avec eux pour nous « libérer de nos chaînes ». Le soleil ne devait jamais se coucher sur l'Empire britannique, et la Belgique croyait qu'elle gouvernerait le Zaïre pendant 100 ans. Si nous avons pu briser nos « chaînes politiques » qu'est-ce qui nous empêche de briser les « chaînes » du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ?

Un autre participant

Je suis un économiste et je pose une question au spécialiste des droits de la personne. Il semble que depuis les dix dernières années nous assistons à l'expansion et à la sacralisation globale des droits liés à la propriété. Les droits des investisseurs ont été étendus, renforcés à l'aide de conditions sur les prêts fixées par l'Organisation mondiale du commerce, etc. Ma question est la suivante : Qu'en est-il des droits des États souverains à réglementer, à diriger, à gouverner – si vous voulez. Dans quelle mesure y a-t-il eu un effort volontaire pour présenter les gouvernements du Tiers Monde comme étant corrompus par nature et incapables de gouverner ? Qu'est-il advenu du droit au développement, pratiqué par le passé et compris en tant que projet social de développement des pays ? Et finalement, comment peut-on placer les droits liés à la propriété au même niveau que les autres droits de la personne comme les droits à la vie, à la santé, à l'éducation, etc. ?

Réponses de Clarence Dias

Je n'essayais pas d'excuser la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. Je crois seulement qu'ils peuvent être contrôlés plus efficacement si leur rôle et leurs partenaires sur le terrain peuvent être identifiés. Peu importe qu'ils coopèrent avec des gouvernements et des entreprises corrompues,

l'important c'est à ce jour toute la concertation pour qu'ils réparent les pots cassés. Deuxièmement, je crois que le Fonds monétaire international amorce un processus de dissolution. Il ne restera alors plus que la Banque mondiale.

Quelqu'un a demandé de l'espoir. L'espoir, c'est que le modèle du capitalisme global va imploser, qu'il va se détruire par l'intérieur. Mais je suis préoccupé par ce qui va se passer quand le phénomène va survenir. Qui va être détruit quand cela aura-t-il lieu? Plusieurs grands noms mais aussi plusieurs individus innocents.

La solution ne consiste pas à attendre l'implosion mais à lutter. Je crois que la Banque mondiale lutte pour sa propre survie mais qu'elle opère avec moins d'argent qu'auparavant, qu'elle ne peut contrôler les banques régionales et, par conséquent, qu'elle présente des clauses et des politiques sociales, et qu'elle prétend être quelque chose de différent. Mais le fait est que l'aide bilatérale va jouer un rôle plus important que l'aide multilatérale. La question est de savoir si nous pouvons saisir les opportunités qui se présentent en adoptant un type de relation de « personne à personne » comme celui qui, à mon avis, a été adopté par les Canadiens dans bon nombre de pays où l'ACDI [Agence canadienne de développement international] est présente. Vous poussez « l'agence » à faire ce que vous croyez qu'il est nécessaire de faire, ce que les gens croient qu'il est nécessaire de faire, mais vous haussez le ton quand elle fait l'opposé.

Sur la responsabilité juridique : Je ne vous dis pas qu'il faille réduire le rôle des Cours. Il est important de travailler au niveau national pour obtenir justice auprès des Cours et pour que les droits de la personne soient de plus en plus « justiciable », du moins en théorie. Mais il se peut que vous ne puissiez obtenir justice par la Cour seulement. Si la responsabilité juridique, comme quelqu'un le faisait remarquer, ne signifie qu'avoir droit à une apparition en Cour, c'est ce que je considère comme étant inadéquat et il faut s'y opposer. Vous devez, suite à votre apparition en Cour, pouvoir avoir accès à d'autres instances d'appel – ordres de Cour, exécutifs ou législatures. Il n'est donc pas question du « peut-être » ou du « ou ». Vous voulez des solutions légales venant de la Cour mais vous voulez aussi que les autres instances du système judiciaire participent davantage et qu'elles soient moins élitistes - ce qu'elles ont parfois tendance à être.

En ce qui a trait aux concepts de Nord et de Sud, je les conçois d'une façon totalement différente. Je définis ces concepts en relation avec la réalité de la condition humaine. Car il y a des bastions d'une richesse obscène dans les plus pauvres pays du Sud et il y a des bastions d'une pauvreté extrême dans les pays les plus riches du Nord. Je crois qu'il s'agit d'un seul et même combat entre ceux qui en possèdent trop et qui ne sont pas responsables, et ceux qui n'en ont pas assez et qui sont esclaves. C'est à ce niveau que des liens peuvent être tissés entre les pays développés et les pays en voie de développement. Je ne vois pas les choses uniquement en terme de « Nord développé » et de « Sud en développement ». Je vois davantage les liens entre la condition humaine à l'intérieur d'un pays et entre les pays.

En termes de solutions, il y a plusieurs possibilités. Par rapport à la dette, je suis persuadé que son abrogation – en « nettoyant » un État - constitue une solution. Mais elles ne peuvent être envisagées en terme de « peut-être » ou de « ou ». Le nettoyage de notre propre maison fait partie de l'entente de renégociation de la dette, de l'entente sur l'octroi de davantage d'aide au développement, etc. Vous devez accepter le fait que ceux qui fournissent du financement peuvent décider de donner ou de ne pas donner. Mais il vous appartient de les convaincre d'une façon ou d'une autre.

En ce qui a trait aux effets positifs de la mondialisation : Je crois que les exemples qui ont été donnés étaient très bons. Vous réalisez que les fruits de libéralisation de commerce sont empoisonnés. Ils peuvent être moins dispendieux mais ils sont empoisonnés. Les économistes et les autres doivent travailler sur le concept de commerce juste (équitable) versus celui de libre échange. Ils doivent montrer

de quelle façon nous avons besoin de justice dans la libéralisation du commerce et que cette justice prendra la forme de différents filets sociaux pour les gens qui ne sont plus dans la course et qui doivent se réorienter professionnellement à cause du changement de réalité – par exemple, la pêche de subsistance telle qu'elle était pratiquée dans les sept mille îles des Philippines n'est plus pratiquée de la même façon aujourd'hui.

En ce qui a trait à la façon dont nous pouvons nous défendre en tant que défenseurs des droits de la personne, je suis heureux que la question ait été soulevée car lors du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, un important processus de négociation a été réalisé et un consensus a été atteint, à l'unanimité. Le Secrétaire général des Nations Unies a adopté lors d'une session régulière la Déclaration sur les défenseurs des droits de la personne de l'ONU. Elle comporte l'ensemble le plus exhaustif de droits pour les défenseurs des droits de la personne, de devoirs pour des gouvernements, etc.

Il demeure toutefois difficile d'expliquer pourquoi les ONG en droits de la personne, qui ont lutté avec tant d'acharnement durant les 25 dernières années pour négocier le document, y ont aussi peu recours. Nous avons vu que la DUDH détient le record Guinness mondial du document traduit dans le plus grand nombre de langues. Je n'ai par contre pas encore vu de traduction de la Déclaration des défenseurs des droits de la personne. Pourquoi ne parvenons-nous pas à nous donner du pouvoir avec les outils et les moyens dont nous disposons ?

En disant qu'une femme doit demeurer une femme et qu'un enfant doit demeurer un enfant, je voulais justement éviter les interprétations subjectives. La femme en tant qu'être humain dispose de tous les droits mentionnés dans les cinq instruments fondamentaux des droits de la personne. Mais il existe aussi un instrument spécial qui traite de la situation spécifique de la femme. Les droits contenus dans ce document ne sont pas subjectifs. Ils ont été obtenus objectivement au moyen de diverses négociations. De la même façon, un enfant dispose de tous les droits contenus dans les instruments fondamentaux des droits de la personne en plus des droits contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Finalement, quelques mots sur la dette internationale, les pays les plus endettés et toute la question du manque de responsabilité des États-Unis. C'est précisément parce que les États-Unis représentent le plus grand prêteur qu'ils n'ont pas à rendre de comptes. Le monde ferait faillite si les États-Unis remboursaient leur dette. Les États-Unis ont été très adroits en faisant du chantage à l'aide de cette dette au sein des Nations Unies. En ne payant pas ses dettes aux Nations Unies, ils tiennent l'ONU « en otage. »

Cette situation n'est pas sans certains désavantages. Bush et Kissinger n'osent plus voyager à l'étranger sans prendre de réelles assurances – des gouvernements qui sont capables de leur en fournir. De plus en plus d'Américains qui prennent des décisions, et non ceux qui critiquent ou qui s'opposent à ces décisions, vont avoir peur de voyager à l'extérieur des États-Unis. Certes, ils pourront toujours voyager sur l'Internet à l'aide de la réalité virtuelle mais ils ne pourront pas bénéficier des mêmes avantages de voyage dont ils disposaient auparavant.

Finalement, un point que j'ai oublié de mentionner sur la Cour internationale de Justice et sur la résolution de conflits. La prévention et la résolution de conflits sont très importantes, trop importantes même pour être entièrement abandonnées aux systèmes international ou intergouvernemental. Vous commencez à voir le rôle positif que jouent certains pays dans les situations bilatérales ou dans d'autres situations. Par exemple, la Norvège a essayé de rapprocher des gens reconnus comme étant « infréquentables » lors de certains conflits en faisant fi de ses intérêts personnels. Je crois que dans une perspective des droits de la personne, nous devons prendre très au sérieux les notions de prévention des conflits, d'évitement des conflits, de délimitation des conflits et de résolution des conflits.

Laissez-moi terminer en disant qu'aujourd'hui il est difficile de travailler dans le domaine des droits de la personne et il est encore beaucoup plus difficile de défendre ces droits à l'échelle de la planète. Mais je suis persuadé que si l'on s'asseyait aujourd'hui avec ceux qui ont travaillé à la libération des esclaves, ceux-ci nous diraient que la tâche est impossible à réaliser. Mais l'espoir est éternel dans le cœur de l'Homme. Je vous laisse donc sur cette phrase : « Vous ne pourrez trouver l'espoir qui va vous nourrir qu'en votre for intérieur. »